



DECISION N° 206 /VY/CIPM/2020 DU 16 APR 2020

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE AU PARCOURS VITA

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019/24 du 24 décembre 2020 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics;
- Vu l'arrêté n° 0005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu l'autorisation n°000529/L/PRC//MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 27 février 2020 du Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics;
- Vu la validation du projet de marché en date du 25 mars 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics en sa 235ème session.

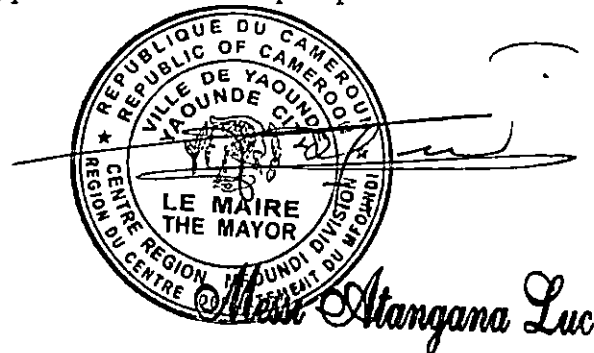
DECIDE

ARTICLE 1^{er} la lettre commande objet de la consultation restreinte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un mur de clôture au parcours Vita est attribuée au bureau d'études ICE CAMEROUN pour un montant de quinze millions neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix (15 963 190) francs CFA TTC, le délai est suivant les travaux.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- CIMP
- Intéressé
- Archives/chrono



Mea Atangana Luc